



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

culture et communication : budget

Question écrite n° 24050

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation financière de certaines directions régionales des affaires culturelles (DRAC) qui tant au niveau de leur personnel qu'au niveau de leur budget global n'arrivent plus à faire face à leurs objectifs. La déconcentration doit répondre à une logique qui - si elle est acceptée - oblige à dégager des moyens et à améliorer le fonctionnement des structures existantes, ce qui n'est pas le cas actuellement. Plusieurs d'entre elles sont exsangues, faute notamment de moyens humains, et sont donc dans l'incapacité de faire de nouvelles propositions. Il lui demande de bien vouloir l'informer de l'état de sa réflexion sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les difficultés que rencontrent les direction régionales des affaires culturelles ont pour origine conjoncturelle l'important mouvement de déconcentration des décisions administratives que met en oeuvre le ministère de la culture et de la communication. Il s'agit de conforter les objectifs qui ont été fixés, notamment en matière de démocratisation de l'accès à la culture et des pratiques culturelles, grâce à une mise en oeuvre des pratiques nationales au plus près du terrain. La question des effectifs et des moyens de fonctionnement dans les directions régionales des affaires culturelles est donc suivie avec la plus grande attention et différentes solutions sont à l'étude ou en cours d'élaboration. D'ores et déjà, des recrutements déconcentrés ont été organisés dans les régions du nord de la France qui traditionnellement sont moins sollicitées par les candidats aux concours nationaux. Les dotations en vacations, qui permettent de suppléer aux absences temporaires, seront renforcées systématiquement dans les régions que connaissent des difficultés. En outre, un plan pluriannuel de redéploiement des emplois de l'administration centrale vers les services déconcentrés sera engagé cette année. Son exécution permettra de répondre avec pertinence à la nouvelle répartition des missions respectives des services centraux et des directions régionales des affaires culturelles.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24050

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 257

Réponse publiée le : 29 mars 1999, page 1872